

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Un taux de taxe unique pour tout le Québec!

Applicable dans l'ensemble du Québec pour la période de juillet 2021 à juin 2022, ce taux a été fixé à 0,1054 \$/100 \$ d'évaluation taxable.

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec 

MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

La taxe scolaire est payable en un seul versement à la première échéance. Toutefois, si le compte est supérieur à 300 \$, il peut être payé en deux versements aux montants indiqués sur le compte.

Tous les comptes ayant un solde à payer inférieur à 2 \$ ne sont pas mis à la poste.

Vous pouvez payer votre facture de taxe scolaire de l'une des quatre façons suivantes :

- Dans l'une des succursales de votre institution financière (Fournisseur : faire une recherche avec le mot « seigneur »).
- Dans la plupart des institutions financières (sur Internet ou par téléphone), si votre institution financière offre ce service, en utilisant le numéro de référence de 20 chiffres qui figure sur votre compte.
- Par la poste, par chèque, en utilisant l'enveloppe-réponse jointe au compte.
- Auprès de votre créancier hypothécaire.

Aucun reçu officiel n'est remis à la suite du paiement de la taxe. Un taux d'intérêt de 5 % annuel s'appliquera sur tout solde en souffrance à compter de son échéance.

Mandataires de paiement

Si votre facture de taxe scolaire ci-jointe porte le message suivant : « Une copie de ce compte a été envoyée à votre créancier hypothécaire ou mandataire afin qu'il puisse effectuer le paiement », c'est que votre créancier hypothécaire effectuera lui-même le paiement de votre facture annuelle de taxe scolaire.

Si le message ci-dessus n'apparaît pas sur votre facture annuelle, vous devez effectuer vous-même votre paiement ou transmettre la facture à votre créancier pour paiement.


Notez que les factures complémentaires ou révisées générées durant l'année ne seront pas acheminées au mandataire. Vous devrez les acquitter ou les acheminer vous-même à votre créancier hypothécaire pour paiement.

ÉCHÉANCES

1^{er} versement :
6 août 2021

2^e versement :
1^{er} novembre 2021

Comment nous joindre

 514 380-8339

 taxe@cssdgs.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus sur la taxation scolaire, consultez le cssdgs.gouv.qc.ca/taxation

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec 

Le budget du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries sera de 340,6 M\$. Il permettra de poursuivre les objectifs liés au *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022*. Avec les nouvelles subventions ministérielles, nous pourrons notamment :

- ◆ Favoriser la persévérance scolaire des jeunes de 16 à 19 ans en créant des partenariats stratégiques avec les organismes communautaires et alternatifs;
- ◆ Poursuivre et bonifier les activités parascolaires, la création de cours d'écoles encore plus vivantes, le soutien à la formation et à la qualification des élèves de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes;
- ◆ Soutenir le personnel des services de garde dans leurs interventions;
- ◆ Poursuivre la transformation numérique de notre organisation en soutenant le développement des compétences de nos élèves et de notre personnel;
- ◆ Soutenir plusieurs actions permettant la réalisation du *Plan de relance éducative*.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les revenus de la taxe scolaire 2021-2022 représenteront 7 % de la valeur totale du budget. Les autres revenus proviennent des subventions de fonctionnement et d'une subvention d'équilibre fiscal pour combler l'écart causé par la baisse du taux de la taxe scolaire des dernières années.

Dépenses totales par activités

Enseignement et formation

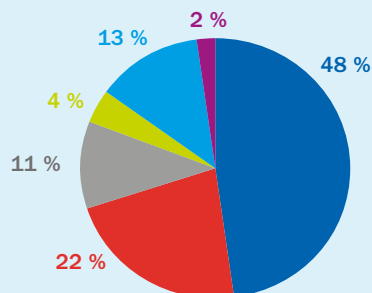
Soutien à l'enseignement

Services d'appoint

Activités administratives

Activités relatives aux biens et immeubles

Activités connexes



« Ce budget est le fruit de la collaboration de nos directions d'établissement, de nos directions de service ainsi que de tout notre personnel. En plus d'assurer une saine gestion de l'argent confié par le gouvernement et par les contribuables de notre organisation, tous les membres de notre personnel ont le souci de placer l'élève au cœur des priorités. Un partenariat gagnant à tous les points de vue. »

— Kathlyn Morel, directrice générale du CSSDGS

Le CSSDGS tient à remercier de leur précieuse collaboration, tout au long de l'année 2020-2021, tous les parents de ses élèves, tous les partenaires de l'organisation ainsi que nos chers élèves!

La prochaine rentrée scolaire s'annonce sous le signe de la normalité. Ce sera un réel plaisir de tous les retrouver en septembre!